



DIPE/24-1020-901 du 16/09/2024

**APPEL A CANDIDATURES : DIRECTEURS DELEGUES AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES
ET TECHNOLOGIQUES - DDF**

Référence : Circulaire No 2016-137 du 11 octobre 2016 publiée au BOEN n° 37 du 13 octobre 2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels enseignants des lycées professionnels et des lycées généraux et technologiques publics, du second degré public s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Dossier suivi par : DIPE - Bureau mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 70 70 - mvt2024@ac-aix-marseille.fr - M. LUCCHINI - DRAFPIC - Tel : 04 42 93 88 60 - ce.drafpic@region-academique-paca.fr

Les personnels enseignants du 2nd degré titulaires de l'académie justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement ou la formation, dont les compétences correspondent ou se rapprochent de celles décrites dans le paragraphe B du référentiel métier de la circulaire de référence, peuvent candidater sur la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT).

Les enseignants qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche doivent adresser leur dossier de candidature **avant le 8 octobre 2024**, le cachet de la poste faisant foi, au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille – Division des personnels enseignants, bureau du mouvement du 2nd degré. (candidature DDF) - Place Lucien Paye 13621 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1.

Le dossier de candidature doit comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (2 pages dactylographiées maximum)
- un avis étayé de l'inspection sur les compétences du candidat au regard des compétences mentionnées dans le référentiel métier. (Annexe 1)

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission académique qui réalisera une première sélection.

Les candidats retenus seront ensuite reçus en entretien individuel durant 30 minutes par la commission académique.

Les candidats reconnus aptes à exercer la fonction de DDFPT seront inscrits sur une liste pour une durée de 3 ans. Ces derniers pourront, selon les cas :

- être affectés pour une année probatoire sur un poste dans le cadre du mouvement national ;
- assurer de manière temporaire la fonction de DDFPT sur un poste libéré après le mouvement ;
- être retenus comme candidats potentiels au mouvement pour les années suivantes auquel ils devront confirmer leur participation.

La commission académique est composée d'un président, désigné par M. le recteur, de membres issus des corps d'inspection, de personnels de direction, de DDFPT titulaires et de responsables de la DRRH.

Cette mobilité fonctionnelle sera accompagnée d'une mobilité géographique.

Les agents en fin d'habilitation qui n'ont pas obtenu une affectation définitive doivent prendre l'attache des corps d'inspection afin de demander une nouvelle habilitation.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1

**Dossier de demande d'inscription sur la liste d'aptitude à l'exercice de la fonction de
Directeur(trice) Délégué(e) aux Formations Professionnelles et Technologiques**

***Avis de l'inspection sur les compétences du candidat
au regard des Compétences mentionnées dans le référentiel métier
(Circulaire n° 2016-137 du 11-10-2016)***

Renseignements concernant le candidat
Nom :
Prénom :
Établissement d'exercice :
Discipline :

Avis de l'inspection			
<input type="checkbox"/> Très favorable	<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Sans opposition	<input type="checkbox"/> Défavorable
Fait à Aix-en-Provence le		Nom(s) Qualité(s) : Signature	